

Mercredi 27 Septembre 2017 - n°146

Finances locales - L'État précise les contours de son pacte

Innovation - Forum Béthune Smart City : La ville astucieuse de demain

Gouvernance - Elections - Ce qu'il faut retenir des élections sénatoriales, dernier scrutin de l'année 2017

Habitat - Présentation de la stratégie pour le logement

Attractivité - « Comment réconcilier ville et commerce? »

Transport - Lancement des Assises de la mobilité

Numérique - Colloque SMACL « Open data dans les collectivités territoriales »

Sécurité-prévention - Evaluer l'efficacité de son plan communal de sauvegarde (PCS)

Agenda

FINANCES LOCALES



L'État précise les contours de son pacte

Les termes du pacte financier que le Gouvernement entend proposer - pour la mandature - aux collectivités territoriales ont commencé à être précisés lors d'une rencontre ayant eu lieu d'une part avec les représentants des élus, et d'autre part, Gérard Collomb, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, et Jacqueline Gourault, ministre déléguée à l'Intérieur, le vendredi 22 septembre dernier.

Lors de cette rencontre - à laquelle participait Caroline Cayeux, maire de Beauvais, présidente de Villes de France - Gérard Collomb a présenté les

grands axes du pacte Etat - collectivités territoriales traduits dans les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

La version initiale du projet de loi de finances (PLF) pour 2018 - dont les contours ont été également présentés lors d'un Comité des Finances Locales hier - se caractérise par un gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités (+0,4 %). La dotation globale de fonctionnement (DGF) étant stable, pour la première fois depuis 2014. Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est pour sa part à nouveau gelé en 2018, mais les règles de plafonnement des contributions seront revues. Enfin, les dotations de péréquation (DSU et DSR) bénéficieront d'un léger coup de pouce, respectivement de 90 millions d'euros.

Priorité à l'investissement des territoires ruraux et des métropoles

Le ministre de l'Intérieur a par ailleurs précisé que les subventions d'investissement de l'Etat aux collectivités seraient maintenues, pour un montant global de 1,8 milliard d'euros regroupant la DETR (pour 800 millions d'euros), le FSIL (1 milliard) et la politique de la ville

Gérald Collomb a indiqué comment ces crédits seront mobilisés pour accompagner la transformation des territoires, à savoir :

- par la poursuite des actions en faveur de la ruralité, au travers des contrats pilotés par les préfets (contrats de ruralité) ;
- par un appui aux dynamiques métropolitaines (pactes État-métropoles) ;
- par la transformation des territoires, avec le soutien aux transitions énergétiques et numériques ;
- et par l'apparition d'un nouveau fonds d'appui aux réformes structurelles, doté de 50 millions d'euros.

Pacte financier

Gérald Darmanin a par ailleurs détaillé les modalités du pacte financier proposé par le Gouvernement. Ce pacte reposerait sur plusieurs engagements réciproques. Pour les collectivités, celui de réduire leurs dépenses de fonctionnement (voir infra) de 13 milliards d'euros sur la mandature (soit -2,6 milliards d'euros par an), pour contribuer à réduire le volume de la dépense et de l'endettement public. Pour l'Etat, celui de donner une meilleure visibilité aux collectivités sur leurs ressources, et d'observer une plus grande discipline sur les normes. L'effort demandé aux collectivités territoriales est un effort de modération de la croissance de leurs dépenses : elles pourront augmenter, mais pas de plus d'1,2 % par an (hors inflation). L'objectif de ce pacte financier étant, « en faisant confiance à l'intelligence des territoires », de redresser la capacité d'autofinancement, et de réduire l'endettement des collectivités.

319 plus grandes collectivités concernées

Cet effort de modération de la dépense publique devrait reposer sur les 319 plus grandes collectivités (ensemble des régions, des départements, des métropoles, villes de plus de 50 000 habitants, et intercommunalités de plus de 150 000 habitants), qui concentrent deux-tiers des dépenses de fonctionnement totales des collectivités. Plus globalement, cet effort leur sera demandé « avec discernement », en tenant compte des situations particulières de chaque collectivité, la période d'observation ne partant pas de 2017, mais plus probablement depuis le début du mandat municipal. En réaction à ce choix, Caroline Cayeux a souligné qu'il aurait été plus judicieux de choisir un panel de 300 collectivités les plus riches (le niveau de dépenses étant également corrélé avec l'importance des ressources), puisque « nombre de villes de France de plus de 50 000 habitants sont réellement à l'os en termes d'économies de fonctionnement ». Ces 319 collectivités territoriales seront appelées à réaliser ces économies dès 2018 dans le cadre d'un dialogue constructif, au niveau local, sous le pilotage des préfets et des DDFiP, pour établir des contrats qui répondent à des objectifs adaptés à la situation de chaque collectivité. Après 2018, si cela est nécessaire, un système de bonus-malus sur la DGF pourrait être mis en place, ont précisé les ministres.

INNOVATION

MA VILLE DEMAIN

EXPOSITIONS | CONFÉRENCES | ANIMATIONS
THÉÂTRE MUNICIPAL | LA COMÉDIE | LYCÉE BLAIRINGHEM



Forum Béthune Smart City : La ville astucieuse de demain

Les 22 et 23 septembre 2017, la ville de Béthune et son maire Olivier Gacquerre accueillent élus, entreprises, associations et citoyens dans le cadre du forum « Ma vie, Ma ville de demain ». Deux journées alternant conférences, ateliers, démonstrateur, serious games, projections et spectacles afin de mieux comprendre et co-construire le projet de la collectivité.

La ville a lancé dès 2015 son projet « *Béthune Cap2020 : bien dans ma ville, bien dans ma vie !* » qui vise à intégrer les 4 évolutions sociétales majeures : les technologies de l'information et de la communication, la transition énergétique, le citoyen acteur et responsable, et une nouvelle gouvernance décloisonnée. S'appuyant sur la tradition de la Confrérie des Charitables, vieille de plus de 800 ans, la cité de Buridan souhaite replacer l'humain, le citoyen au cœur de sa démarche. Béthune ambitionne de devenir un démonstrateur de la smart city adaptée à la ville moyenne, la ville intelligente n'étant pas l'apanage des grandes villes. Impliquant les citoyens, la ville souhaite coordonner et accélérer les initiatives privées et publiques.

Le projet Béthune Smart City se construit sur 7 piliers et plusieurs actions sont prévues :

- Se déplacer autrement (projet d'application smartphone pour prévoir son trajet en conjuguant efficacement différents modes de transport).
- Faciliter l'accès à la santé (participation au Cluster senior).
- Travailler et se former dans un territoire attractif (espaces de co-working ; plan de 250 000 € sur 5 ans pour réduire la fracture numérique ; projet de création d'une Ecole des objets connectés).
- Consommer et se divertir (site mutualisé pour les commerçants ; création d'un potager solidaire).
- Maîtriser l'impact écologique (projet d'éco-rénovation ; plan de modernisation de l'éclairage public).
- Développer l'accessibilité du service public (application de gestion de la relation citoyen B-CLiC).
- S'impliquer dans sa ville (« Bus City », outil de démocratie de proximité sur les grands projets de la ville).

A titre d'exemple, parmi les projets lancés, début 2017, la collectivité a adopté la solution Felicity qui offre un diagnostic précis des voiries et du mobilier urbain permettant de déterminer un budget et un calendrier de travaux. En termes d'éducation, des ateliers #SuperCodeurs en partenariat avec Orange permettant de sensibiliser gratuitement les enfants au numérique ont été organisés dès la rentrée 2016. Autre enjeu : l'accès wifi ! Des bornes WifiLib ont été installées dans la ville afin que le centre-ville soit connecté.

En savoir plus

Contacts :

Patrick Tavernier, DGS, [\[email protected\]](mailto:patrick.tavernier@ville-bethune.fr)

Constance Montaigne, cabinet du Maire : [\[email protected\]](mailto:constance.montaigne@ville-bethune.fr)

GOVERNANCE - ELECTIONS



Ce qu'il faut retenir des élections sénatoriales, dernier scrutin de l'année 2017

Il est d'usage de dire que le Sénat est un amortisseur des mouvements de balancier électoraux. En l'occurrence, lors du renouvellement par moitié de ses effectifs, dimanche 24 septembre, il aura clairement joué un rôle de contre-balancier. Le collège électoral de 76 359 grands électeurs était appelé à élire 171 sénateurs, sur un total de 348, pour un mandat de six ans.

Des résultats qui s'inscrivent dans la continuité des précédents scrutins locaux intermédiaires

La majorité sénatoriale se voit confortée avec le gain de 17 sièges. La droite peut compter sur 159 sénateurs pour 348 sièges. De son côté, le groupe centriste gagne 8 sièges avec désormais 50 sénateurs. Le PS reste le deuxième groupe du Sénat avec 81 membres contre 86. Le groupe de La République en marche, qui comptait 29 élus dans le Sénat sortant, en compte désormais 28, loin des objectifs qu'il s'était fixé à l'issue des élections des législatives. Le groupe Communiste, républicain et citoyen compte quant à lui 12 élus, au lieu de 18 précédemment. Enfin, les effectifs du RDSE (à majorité PRG) diminuent à 12 sénateurs, contre 16 auparavant.

Reste maintenant à déterminer comment s'opérera la recombinaison des groupes parlementaires compte tenu des nombreuses incertitudes demeurant, tant en ce qui concerne la création ou non d'un groupe « constructif », prêt à soutenir une partie des réformes mises en œuvre par l'exécutif, le devenir commun des centristes ou les effets des règles de non-cumul, qui vont contraindre un nombre non négligeable de sénateurs à choisir entre leur mandat parlementaire et leur fonction exécutive locale.

La majorité des deux tiers, l'enjeu essentiel de ce scrutin

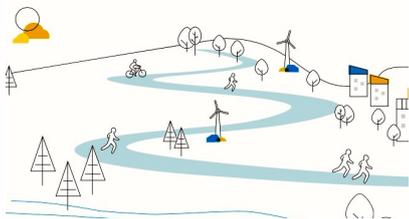
Pour autant, l'enjeu essentiel de ce scrutin ne tenait pas à la majorité du Sénat, mais au nombre de sénateurs susceptibles de voter la future révision constitutionnelle, que le Président de la République appelle de ses vœux. Ce texte concernera tout particulièrement les élus locaux puisqu'il devrait comporter une limitation du nombre de mandats identiques et successifs. Or, une réforme constitutionnelle doit être votée par le Parlement réuni en Congrès, à une majorité des deux tiers (soit 555 voix). Même si elle a la majorité absolue à l'Assemblée nationale, la République en marche ne disposera pas, après son relatif échec au Sénat, de cette majorité à elle seule. Elle ne pourra donc compter que sur d'éventuels ralliements à sa réforme de sénateurs ne faisant pas partie de la majorité présidentielle.

Le profil des sénateurs élus

Sur les 171 sièges à pourvoir, 104, soit environ 60 %, reviennent à de nouveaux élus. Le Sénat enregistre donc, lui aussi, un important renouvellement. Pour autant, la moyenne d'âge du Sénat, elle, ne baisse pas. A l'issue du scrutin, elle est de 61 ans, soit strictement équivalente à ce qu'elle était après le renouvellement de 2014. Plus de la moitié des sénateurs (54 %) ont plus de 60 ans. Enfin, à l'issue du scrutin, la chambre haute compte désormais 102 sénatrices, soit 29,3 % de femmes. Un pourcentage en progression régulière – il était de 25 % après le précédent renouvellement de 2014.

[En savoir plus sur les élections sénatoriales](#)

HABITAT



Présentation de la stratégie pour le logement

Le Gouvernement a présenté sa stratégie pour le logement avec l'objectif de créer « un choc d'offre » sur le marché immobilier mercredi dernier lors d'une conférence de presse conjointe de Jacques Mézard, le ministre de la Cohésion des territoires, et Julien Denormandie, son secrétaire d'Etat. Il s'agit officiellement de « construire plus, mieux et moins cher », dans un contexte de raréfaction budgétaire. Si la réforme de l'APL a suscité de vives polémiques auprès des professionnels, Ondes Urbaines revient sur les trois principaux axes de cette

réforme.

Le recentrage du Pinel et du PTZ pour les zones tendues

Les deux dispositifs seront ciblés « pour construire plus vite en zone tendue et soutenir la revitalisation dans les zones détendues » selon la formule du secrétaire d'Etat. Il va sans dire que cette réforme va avoir de lourdes conséquences pour les territoires écartés, puisque pour les seules villes non métropolitaines de plus de 15 000 habitants : 157 sont situées en zone B1, 124 en zone B2, et 41 en zone C.

Concrètement, le Gouvernement propose les axes suivants :

- le dispositif Pinel sera recentré sur les zones A, Abis et B1 sur 4 ans ;
- le prêt à taux zéro pour l'achat d'un logement neuf ciblera les zones A, Abis et B1 sur la même période, avec une souplesse de transition sur la zone B2 durant l'année 2018 ;
- et pour soutenir « la revitalisation des secteurs détendus, notamment les villes moyennes », le PTZ pour l'achat d'un logement ancien à rénover sera recadré sur les zones B2 et C pour une durée de quatre ans.

Cette orientation éteindra certainement au passage l'expérimentation, prévue par l'amendement Le Callennec soutenu par Villes de France dans la dernière loi de finances, consistant à rendre éligibles sous de strictes conditions au dispositif « Pinel » les investissements réalisés en 2017 par les contribuables dans certaines communes de la zone C pour des territoires ayant des besoins avérés de construction.

En complément, notons l'annonce d'abattements fiscaux sur les plus-values pour la vente de terrains en zones tendues pendant trois ans, afin d'accélérer la libération du foncier et de construire plus rapidement des logements. Il sera ainsi de 100% pour la vente de terrains permettant de construire du logement social, de 85% pour le logement intermédiaire et de 70% pour du logement libre.

Le plan pour les centres des villes moyennes

Dans les centres des villes moyennes, le Gouvernement veut s'attaquer à « la vacance et favoriser le développement de l'habitat indigne ». Il sera demandé à Action logement « de mobiliser des moyens exceptionnels dans un programme spécifique en faveur de la construction, de la réhabilitation et de la mise aux normes de logements dans les villes moyennes ». Le Groupe Caisse des Dépôts devrait, de son côté, être invité à « mobiliser une enveloppe spécifique pour financer des prestations d'ingénierie, investir en fonds propres dans des projets immobiliers, accorder des prêts pour accompagner les établissements publics fonciers et les collectivités sur les opérations foncières ». L'offre de logements rénovés correspondra alors à « un projet global de chaque ville signataire d'un contrat de redynamisation avec l'État ». Enfin, la nouvelle Agence nationale de la cohésion des territoires sera notamment « mobilisée sur cet objectif ».

Révision de l'offre du parc social

Julien Denormandie a confirmé la réduction de cinq euros par mois des APL au 1er octobre 2017, et de 50 euros par mois pour les HLM « s'ils acceptent de baisser du même montant leurs loyers », ce qui a fortement irrité les représentants des bailleurs sociaux et les associations de locataires et sera au centre des débats du Congrès de l'USH de Strasbourg (26-28 septembre). Par ailleurs, a été annoncée la modification de la base de calcul à partir du 1er janvier 2019 car les APL ne seront plus calculées en fonction des revenus des bénéficiaires de l'année N-2 mais de ceux de l'année en cours. De plus, pour favoriser la rotation dans le parc social et intermédiaire, il sera institué un réexamen périodique tous les six ans de la situation des ménages par la commission d'attribution, qui permettra d'évaluer si le logement est toujours adapté en fonction de l'évolution de la composition familiale et de l'occupation du logement. Alors que l'offre de logements sociaux est insuffisante pour répondre à la demande dans certains territoires, le Gouvernement veut « proposer à chacun un logement répondant à ses besoins au sein du parc social ». Aussi, l'Etat cherche à développer l'accès à la propriété en rendant plus efficaces les dispositifs fiscaux et en augmentant la vente de HLM. Il veut doubler les ventes dès 2018 avec à terme un objectif de 40 000 par an grâce à la « création d'une structure HLM dédiée ». Elle sera chargée de racheter en bloc des immeubles de logements sociaux aux organismes HLM, et elle « conduira elle-même la vente aux occupants et les gestions complexes liées à l'entrée en copropriété de ces bâtiments dès le premier appartement cédé à l'occupant ». Concernant les étudiants, le gouvernement prévoit de construire 60 000 logements pour les étudiants et 20 000 destinés aux jeunes actifs lors des cinq prochaines années.

En savoir plus

ATTRACTIVITÉ



« Comment réconcilier ville et commerce? »

Le conseil général de l'Environnement et du Développement durable organise un colloque (en partenariat avec le Groupe Caisse des Dépôts, l'AdCF et Villes de France) à la suite de la publication de ses rapports « La revitalisation commerciale des centres-villes » (juillet 2016, avec l'inspection générale des Finances) et « Inscrire les dynamiques commerciales dans la ville durable » (mars 2017). Ce colloque se tiendra le jeudi 19 octobre 2017, de 9h30 à 17h00 à la maison du Barreau, 2 rue de Harlay, 75001 Paris. Il sera nourri d'expériences

françaises et européennes, mettra en débat l'ensemble des enjeux socio-économiques, environnementaux et de cohésion territoriale afin de dégager une nouvelle approche pour le devenir des centres-villes et des périphéries commerciales.

Inscription : pour les seuls adhérents, et en raison du nombre limité de places, merci de contacter Villes de France (M. Jean-Sébastien Sauvourel, conseiller) au 01 45 44 90 11, ou de faire un mail à : [\[email protected\]](#)

Le programme

TRANSPORT



Lancement des Assises de la mobilité

Le gouvernement a lancé la semaine dernière les Assises de la mobilité, trois mois de concertation qui doivent aboutir à un projet de loi début 2018, avec pour principaux objectifs la remise à plat des grands projets, la réduction de la part de la voiture individuelle, et plus largement une réflexion globale sur les transports du quotidien.

Ainsi, à la LOTI publiée le 30 décembre 1982 (Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs), devrait succéder la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) en 2018, qui donnera une vision à 10 ans et une programmation à cinq.

Pour la ministre des Transports, Elisabeth Borne, qui a inauguré ces Assises « le secteur des transports est en pleine révolution, et il faut bien sûr réorienter notre politique ». Financements réexaminés, navettes autonomes, vélos électriques et covoiturage poussés là où les bus et métros font défaut : c'est l'ensemble du système actuel de transports qui devra être repensé. Cette révolution « appelle à repenser en profondeur à la fois les usages, les techniques et les politiques publiques ».

Pendant ces trois mois de concertation, au cours de tables rondes et de rencontres partout en France, seront évoqués ressources et dépenses, numérique, transition énergétique, fiscalité, sécurité... Elus, associations professionnelles et syndicales, ONG, entreprises et tout le grand public seront invités à donner leur avis.

Moins de nouvelles infrastructures

La question des nouvelles infrastructures devrait être au centre des débats, puisque le gouvernement a décrété une pause pour la vingtaine de grands projets en cours - TGV Bordeaux-Toulouse ou Canal Seine-Nord par exemple - qui attendent la fin des consultations pour connaître leur sort, alors que dix milliards d'euros manquent sur la table... Interrogée sur la possibilité d'une nouvelle écotaxe, Elisabeth Borne a récemment répondu, qu'il fallait « réfléchir à des ressources nouvelles comme, par exemple, trouver une façon de faire payer les poids lourds qui transitent par notre réseau sans participer à son financement ».

[Discours de la ministre](#)

NUMÉRIQUE



Colloque SMACL « Open data dans les collectivités territoriales »

La XVIème journée d'étude de l'Observatoire SMACL, dont Villes de France est l'un des nombreux partenaires, se tiendra le 17 octobre 2017. Au sommaire cette année : l'open data dans les collectivités territoriales. Dans une stratégie nationale de transformation numérique, la « politique d'ouverture et de partage des données publiques » fixe un nouveau cadre juridique aux collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants. Trois objectifs sont visés : la transparence

publique, l'amélioration de la participation citoyenne à l'action publique, et la stimulation de l'innovation économique et sociale. Cependant, pour les collectivités territoriales, de nombreuses problématiques sont soulevées. La liste des données concernées, les formats de diffusion, la question de la réutilisation, et la protection des données personnelles soulèvent des interrogations juridiques pour toute collectivité qui se lance dans un projet open data. Les enjeux de l'open data seront au cœur de la journée de l'Observatoire SMACL : un décryptage juridique, des exemples et conseils pratiques pour une meilleure appropriation du sujet.

[L'inscription est gratuite.](#)

SÉCURITÉ-PRÉVENTION



Evaluer l'efficacité de son plan communal de sauvegarde (PCS)

SMACL Assurances (en partenariat avec l'Institut des risques majeurs, Mairie 2000 et l'Association des ingénieurs territoriaux) convie les adhérents de Villes de France à une réunion régionale intitulée « Vigilance et alerte : des outils et des méthodes pour les collectivités - Entraînez-vous à la gestion de crise », le jeudi 19 octobre à Guilhaumand-Granges (Ardèche).

En 2016, 66% des communes de Rhône-Alpes-Auvergne concernées avaient réalisé leur plan communal de sauvegarde (PCS). Cela ne signifie pas que les maires ne se préoccupent pas de la protection de leurs administrés, mais cela révèle plutôt un manque d'outils et d'accompagnement pour mettre en place ce dispositif et régler les difficultés à appréhender certaines problématiques cruciales, comme la mise en vigilance et l'alerte au niveau local. Les enjeux ne sont pas neutres, notamment en termes de responsabilité de la collectivité. Pour cette nouvelle réunion d'information en région, SMACL Assurances s'appuie sur l'expertise de l'Institut des risques majeurs de Grenoble pour sensibiliser les élus et responsables territoriaux à ces questions et leur donner les clés essentielles pour rendre opérationnels les dispositifs de sauvegarde. L'objectif est bien de protéger les populations. L'après-midi, un atelier permettra de se mettre en situation de crise par un exercice de simulation (réservé aux 30 premiers inscrits). Les participants recevront le dernier numéro de Risques Infos "Faire face aux situations de crise au niveau local", le guide de bonnes pratiques co-édité par SMACL Assurances et l'IRMa sur la mise en œuvre opérationnelle des Plans communaux de sauvegarde, ainsi que l'ouvrage du Général Vernoux portant sur la conduite des opérations communales de sauvegarde. Renseignements auprès de Mme Valérie Cardon-Thirez, SMACL Assurances, tél : 05 49 32 23 13, courriel : [\[email protected\]](mailto:)

AGENDA

- 12 octobre 2017 - Paris - Assemblée générale de Villes de France, suivie d'un Colloque : " Affronter les nouvelles contraintes budgétaire - Les villes de France ont-elles tout exploré ? " Programme et inscription
- 19 octobre 2017 - Paris - Remise des Trophées des Centres-Villes
- 8 novembre 2017 - Paris - Rendez-vous de l'intelligence locale : La Silver Economie : une opportunité pour les villes de France
- 7 et 8 février 2018 - Paris - Espace Champerret, Salon AP Connect (solution IT pour les administrations publiques), Villes de France partenaire

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi